



DÔM FINANCE

DÔM QUANTALYS 30

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	10
rapport du commissaire aux comptes.....	14
comptes annuels	18
bilan	19
actif	19
passif	20
hors-bilan.....	21
compte de résultat.....	22
annexes	23
règles & méthodes comptables	23
évolution actif net	27
compléments d'information	28
inventaire.....	35

Commercialisateur	DÔM FINANCE 37, rue Mstislav Rostropovitch – 75017- PARIS.
Société de gestion	DÔM FINANCE
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS 185, avenue Charles de Gaulle - 92200 - Neuilly sur Seine . Représenté par Virginie Gaitte.

Informations concernant les placements et la gestion

Jusqu'à 100% de l'actif net dont 30% de FIA

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le Fonds commun de placement est un Fonds commun de placement de capitalisation.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de sur performer l'indicateur de référence composé à 60% de l'€STR, 20% de l'EuroMTS 5-7 ans et à 20% de l'indice Dow Jones Eurostoxx 50 par une répartition des expositions entre les marchés d'actions (de 0 à 30% de l'actif net) et les marchés d'obligations et autres titres de créances (de 70 à 100% de l'actif net).

Indicateur de référence

L'indicateur composé à 60% de l'€STR, 20% de l'EuroMTS 5-7 ans et à 20% de l'indice Dow Jones Eurostoxx 50 peut constituer, si nécessaire, un élément de comparaison a posteriori de la performance.

Cependant, à tout moment, la composition du fonds pourra ne pas refléter celle de l'indicateur, afin de rester en adéquation avec son objectif de gestion.

L'indice Ester (€STR - Euro Short Term rate) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est disponible sur le site Internet www.ecb.europa.eu

L'indice EuroMTS 5-7 ans est un panier composé d'emprunts émis par les Etats de la zone euro dont l'échéance est comprise entre 5 ans et 7 ans calculés coupons réinvestis.

L'indice Dow Jones Eurostoxx 50 est un indice de référence homogène représentatif des grandes valeurs européennes. Il est constitué de 50 valeurs européennes sélectionnées parmi les pays de la zone Euro et s'entend dividendes réinvestis.

Les codes tickers Bloomberg de ces indices sont :

Ester : ESTR

DOW JONES EURO STOXX 50 (exprimé en euros, coupons réinvestis) : SX5T

Euro MTS 5-7 ans (exprimé en euros, coupons réinvestis) : EMTXCC

Pour info, calculé par London Stock Exchange, l'indice Euro MTS 5-7 ans (exprimé en euros, coupons réinvestis) représente les principales obligations gouvernementales de la zone Euro à 5-7 ans. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site <http://www.lseg.com>.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, LSE Group n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Pour info, calculé par STOXX, l'indice DOW JONES EURO STOXX 50 (exprimé en euros, coupons réinvestis) représente les principales valeurs de la zone Euro. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site <http://www.stoxx.com>. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, STOXX n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement

Le fonds DÔM QUANTALYS 30a recourt à la multigestion, approche qui consiste à rechercher les OPCVM et/ou FIA qui montrent leur capacité à générer une surperformance, de manière récurrente, par rapport à leurs pairs.

Les deux objectifs majeurs de la multigestion active mise en œuvre dans DÔM QUANTALYS 30 sont :

- La diversification des risques par la sélection d'une pluralité de gestionnaires et de techniques élaborées de gestions utilisées
- Une modélisation simple de construction de portefeuille pour le suivi de l'efficience globale en termes de couple rendement - risque.

Tableau de synthèse des investissements et des expositions possibles par classe d'actifs et instruments :

	Investissements		Expositions	
	Min	Max	Min	Max
Titre de créance	0	30	70	100
Actions	0	10	0	30
Obligations convertibles	0	20		
OPC	30	100		

Ainsi, le fonds DÔM QUANTALYS 30 pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM dont 30% en FIA de toutes zones géographiques, gérés par la société de gestion DÔM Finance ou par une société de gestion externe, agréée par l'AMF.

Le fonds DÔM QUANTALYS 30 pourra investir dans des OPCVM et/ou FIA libellés en Euros investis principalement en actions, obligations, TCN, et titres monétaires de la zone Euro et de la Communauté Européenne et de toutes zones géographiques.

Le gérant pourra investir dans des titres en direct : obligations ou actions, libellées en Euros, sur tous les secteurs d'activité, sans distinction de taille de capitalisation.

Dôm Finance ne recourt pas systématiquement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'un instrument financier, mais dispose de ses propres méthodes d'évaluation et de gestion des risques associés aux actifs détenus par ses fonds. Nous utilisons la même échelle que Standard and Poor's (AAA, AA+, etc.), mais les notations elles-mêmes sont produites en interne et peuvent diverger (dans les deux sens) des notes produites par S&P même si elles sont souvent identiques.

Concernant la sélection des titres vifs, ce FCP s'attache à retenir les meilleurs émetteurs au sein de leur propre industrie d'un point de vue extra-financier (approche « best in class »). Cette méthodologie d'analyse permet d'éviter tout biais sectoriel. Le compartiment applique deux filtres extra-financiers successifs lors de la sélection des titres ou OPC, après avoir procédé aux exclusions de secteurs controversés. Ces notations extra-financières sont calculées en interne par un processus rigoureux utilisant plusieurs bases de données (cf. code de transparence), l'engagement actionnarial faisant partie intégrante du processus d'investissement dont la politique et les rapports sont disponibles sur le site internet de Dôm Finance.

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence pour les performances financières. A titre de comparaison, le portefeuille de l'OPCVM est comparé pour la notation ESG et pour l'empreinte carbone à la moyenne pondérée des notations de l'univers d'investissement, représenté par les constituants de l'indice MSCI ACWI IMI. Cet indice est celui des principales valeurs mondiales toutes capitalisations des principaux pays développés et émergents au niveau mondial.

Le fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille d'OPC, d'actions et d'obligations de sociétés de toutes tailles, principalement cotées sur les places d'Europe, d'Asie et d'Amérique.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) font partie intégrante du processus de prise de décision du gérant. Cet OPCVM relève ainsi de l'article 8 du règlement SFDR :

1. L'objectif mesurable minimal retenu pour la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion est l'impact carbone de chaque émetteur. Cet impact est mesuré par le nombre de tonnes de CO₂ émises par million d'euros de chiffre d'affaires.
2. Politique de gestion des risques de durabilité dans les décisions d'investissement. Hormis la prise en compte de l'ensemble des critères ESG tels que présentés plus avant, un critère lié au changement climatique est plus particulièrement retenu en matière de durabilité dans la construction du portefeuille. Il s'agit ici aussi de l'impact carbone. Celui-ci est mesuré sur les scopes 1 et 2 uniquement sur les actions et obligations corporates hors souverains et doit être durablement inférieur de 7% par rapport à l'impact moyen des émetteurs faisant partie de l'indice de référence. Par ailleurs, notre politique d'exclusion du charbon thermique (par opposition au charbon métallurgique qui n'a pas de substitut) contribue à diminuer l'effet du réchauffement climatique lors de la construction du portefeuille.
3. Non prise en compte des incidences négatives (ou PAI) dans les décisions d'investissement. Les incidences négatives commenceront à être calculées à partir de 2023.
4. Le taux minimal d'analyse extra financière du portefeuille est de 90% de l'actif net du fonds, toutes classes d'actifs confondues. Compte tenu des nouvelles exigences européennes en matière de taxonomie, ce taux de 90% correspond aussi à la cible des investissements sous-jacents au fonds qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ces investissements respectent le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important ». Les investissements sous-jacents à la portion restante du portefeuille du fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Cette cible de 90% sera atteinte au plus tard le 31 décembre 2023. L'indicateur économique aligné sur la taxonomie est le chiffre d'affaires provenant d'activités économiques considérées comme durables. Le calcul du pourcentage des encours alignés sur la taxonomie est effectué à l'aide de la formule suivante :
$$\text{Somme de la quote-part de l'actif de chaque émetteur pondérée par la quote-part de son CA provenant d'activités durables, divisée par le total des encours du fonds.}$$
5. L'approche ESG retenue est l'approche en « amélioration de note ». Selon cette approche, la note du FCP doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées. Le fonds est principalement investi sur des OPCVM et/ou FIA ou titres libellés en Euros.

Le fonds peut par ailleurs investir, directement ou au travers d'autres OPCVM et/ou FIA, dans des titres convertibles ou échangeables jusqu'à 20% maximum de l'actif.

Le fonds prend des positions directionnelles en fonction des anticipations de la société de gestion sur l'orientation des marchés européens d'obligations et d'actions. Cette stratégie, principale source de valeur ajoutée du fonds, se traduit par des surexpositions ou des sous-expositions aux marchés d'obligations et d'actions plus ou moins importantes afin d'optimiser l'allocation du fonds en fonction de l'évolution des marchés concernés.

La construction dynamique du portefeuille sous contraintes s'élabore à partir :

- D'une analyse des décorrélations entre les fonds,
- D'un suivi de la volatilité globale de l'allocation,
- D'une analyse statistique de l'allocation par back-testing

Une fois l'exposition du fonds, sur les marchés actions et les marchés d'obligations et titres de créances, optimisée, sous les contraintes de gestion retenues par classes d'actifs, en fonction des conditions de marché, le gérant cherche à maximiser le rendement de chacune des classes d'actifs représentée en ayant recours à la diversification, au travers d'OPCVM et/ou FIA sélectionnés pour leurs opportunités de performances.

Le processus de sélection de fonds réalisé par les gérants de DÔM Finance vise à sélectionner les meilleurs OPCVM et/ou FIA en évaluant leur potentiel de performance et de stabilité.

- A partir d'un univers de référence, large et hétérogène, un « univers investissable d'OPCVM et/ou FIA » est construit par l'application de critères de rejet fournis par QUANTALYS France.
- Les OPCVM et/ou FIA retenus font l'objet d'un classement par stratégies comparables, et soumis à une étude approfondie, quantitative et qualitative. Au travers de ces filtres, les gérants de DÔM QUANTALYS 30 identifient les fonds qui semblent présenter le meilleur potentiel.
- Les analyses quantitatives sont réalisées sur la base d'une modélisation interne à DÔM FINANCE, en fonction de données actuelles et passées Actifs sous gestion,
- Performance,
- Risque absolu et risque relatif, mesurés au travers d'éléments tels que volatilité, convexité, ratio de Sharpe, ...
- Les analyses qualitatives sont menées au travers de rencontres avec les équipes de gestion, et par une forme simplifiée de « due diligence ».

Les principaux éléments pris en compte sont :

- L'environnement de la société de gestion,
- La philosophie d'investissement et l'éthique de fonctionnement de la société de gestion
- Le track record du gérant du fonds et stabilité de l'équipe
- Le processus d'investissement spécifique du fonds considéré
- La politique de risk management et de contrôle des risques
- La qualité de la communication : relation et information de la clientèle institutionnelle
- La sécurité de la chaîne de gestion : dépositaire, conservateur, et le cas échéant, « prime broker ».

Dans un objectif de meilleur contrôle des risques, les gérants de DÔM QUANTALYS 30 ont listé les cas pour lesquels le fonds est mis sous surveillance pour trois mois minimum et sort donc provisoirement de l'univers investissable d'OPCVM et/ou FIA :

- Changements importants dans la gestion de l'OPCVM sans avertissement préalable de DÔM FINANCE, ou avec avertissement tardif
- Départ du gérant non communiqué à DÔM FINANCE
- Forte dégradation de la qualité des contacts avec le gérant de l'OPCVM
- Problèmes opérationnels récurrents, sans information ou explication auprès de DÔM FINANCE

2. Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions

Dans la limite de 10% le fonds peut être investi en actions, libellées en Euros, sur tous les secteurs d'activité, sans distinction de taille de capitalisation.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Dans la limite de 30% le fonds peut être investi en obligations, libellées en Euros, émises par un Etat de l'OCDE, ou par un émetteur privé, dans la mesure où celui-ci bénéficie d'une notation dite « investment grade ». Sont considérés « investment grade » les titres de créance notés à un niveau d'au moins BBB- par Standard & Poor's Ratings Services, Baa3 par Moody's Investors Service Inc ou appréciés à un niveau équivalent par Fitch Ratings. S'ils ne sont pas notés, ils doivent être désignés comme étant de qualité équivalente par le gestionnaire financier.

3. Parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA

- Les OPCVM et/ou FIA « obligations et autres titres de créances »
- Le fonds est exposé au minimum à 70% de l'actif net principalement sur les marchés européens des obligations et autres titres de créances.

Ces OPCVM et/ou FIA peuvent être investis aussi bien sur de la dette d'Etat que sur des émetteurs privés, banques ou corporates. Néanmoins, la part des OPCVM et/ou FIA strictement investis sur des titres dits spéculatifs est limitée à 20% de l'actif net. Sont considérés « spéculatifs » les titres de créance notés à un niveau strictement inférieur à BBB- par Standard & Poor's Ratings Services, Baa3 par Moody's Investors Service Inc ou appréciés à un niveau équivalent par Fitch Ratings. S'ils ne sont pas notés, ils doivent être désignés comme étant de qualité équivalente par le gestionnaire financier.

Le gérant opte pour une gestion active de la sensibilité. La part d'OPCVM et/ou FIA Long Terme sensibles sera réduite en cas d'anticipations de hausse des taux longs, au profit d'OPCVM et/ou FIA de trésorerie, ou Court Terme. A l'inverse, elle sera privilégiée, dans la limite des proportions ci-dessus en cas d'anticipation de baisse des taux. La sensibilité maximale de l'ensemble des investissements sur les marchés de taux est fixée à 10.

Le fonds peut par ailleurs investir, directement ou au travers d'autres OPCVM et/ou FIA, dans des titres convertibles ou échangeables jusqu'à 20% maximum de l'actif.

Les OPCVM et/ou FIA « actions »

Le fonds est investi principalement sur les marchés européens d'actions de 0 à 30% maximum de l'actif net.

Une diversification géographique et thématique peut être mise en œuvre. Cette diversification thématique peut se faire :

- par style de gestion : le gérant de DÔM QUANTALYS 30 est amené régulièrement à investir sur des OPCVM et/ou FIA ayant pour particularité de suivre un style de gestion marqué, de type rendement ou croissance ;
- par taille de capitalisation : le gérant de DÔM QUANTALYS 30 peut investir dans des OPCVM et/ou FIA spécialisés par tailles d'actifs : valeurs à large capitalisation, valeurs moyennes et/ou petites capitalisations
- et/ou par secteur : le gérant de DÔM QUANTALYS 30 peut être amené à investir sur des OPCVM et/ou FIA investis exclusivement sur un ou plusieurs secteurs. En particulier, il peut être conduit à investir sur des OPCVM et/ou FIA spécialisés en valeurs répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable.

4. Instruments Financiers dérivés

a) Nature des marchés d'intervention :

- marchés à terme réglementés des pays de la Communauté européenne

b) Risques sur lesquels le gérant peut intervenir :

- actions

- taux

c) Nature des interventions :

- couverture, exposition des risques action, taux.

d) Nature des instruments utilisés :

- futures, options.

e) Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Dans le but de réaliser son objectif de gestion, le fonds pourra intervenir sur les instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur les marchés réglementés de toutes zones géographiques.. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif du fonds. Le FCP pourra à ce titre utiliser les instruments dérivés (futures) dans un objectif de protection et/ou d'exposition aux risques taux et actions. L'utilisation d'instruments dérivés n'a pas pour objet d'exposer le FCP au risque action au-delà de 80% de l'actif net et au risque de taux au-delà de la sensibilité fixée à 10.

5. Titres intégrant des dérivés

a) Risques sur lesquels le gérant désire intervenir et nature des interventions : risque actions.

b) Nature des interventions : Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition.

c) Nature des instruments utilisés : Le gérant peut investir dans des obligations convertibles et assimilées.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

d) Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le fonds peut par ailleurs investir, directement ou au travers d'autres OPCVM et/ou FIA, dans des titres convertibles ou échangeables jusqu'à 20% maximum de l'actif.

6. Dépôts

Le gérant de DÔM QUANTALYS 30 peut avoir recours aux dépôts dans la limite réglementaire de 100%

7. Liquidité

La gestion des liquidités est faite à titre accessoire.

8. Emprunts d'espèces

Néant

9. Acquisition et cession temporaire de titres

L'OPCVM peut effectuer des acquisitions et des cessions temporaires de titres :

- Prises en pension et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier,

- Mises en pension et prêts de titres par référence au Code Monétaire et Financier.

Nature des interventions :

L'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation du rendement du portefeuille.

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique «Gestion des garanties financières».

Rémunération :

La rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres bénéficie exclusivement à l'OPCVM. Des informations complémentaires figurent à la rubrique « frais et commissions ».

Gestion des garanties financières

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPCVM peut

recevoir à titre de garantie (collatéral) des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. Ces éléments sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : www.dom-finance.fr

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont les suivants :

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas de marché ».

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit les fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

L'ampleur de ces fluctuations peut être décomposée par facteurs de risque. Néanmoins, ces facteurs sont également des sources de valeur ajoutée, sur lesquelles le portefeuille investit dans le but de générer de la performance. Parmi l'ensemble des facteurs de risque / valeur ajoutée qui sont à leur disposition, le gérant de DÔM QUANTALYS 30 s'attache à gérer à tout instant son budget de risque en privilégiant les sources faisant l'objet de convictions fortes.

Les fonds placés par le souscripteur de DÔM QUANTALYS 30 sont principalement investis dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. En particulier, le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% dans des OPCVM et/ou FIA dont les gains comme les risques sont transférés directement à ses porteurs. En plus des risques propres au portefeuille lui-même, les risques listés ci-dessous incluent ceux auxquels est exposé le portefeuille à travers les OPCVM et/ou FIA qu'il détient.

Risque de perte en capital

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux) et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.

Les principaux risques associés aux investissements en produits de taux, qu'ils soient réalisés de manière directe ou via OPCVM et/ou FIA, sont les suivants :

Risque de taux

Une partie du portefeuille peut être exposée en instruments de taux d'intérêt en direct et/ou accessoirement en OPCVM et/ou FIA entre 70% et 100%. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative.

Risque de crédit

Une partie du portefeuille peut être exposée en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés et le FCP peut être exposé au risque de crédit sur ces émetteurs privés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement)

Les titres de notation inférieure à BBB- qui présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes. Ceci pourrait entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés

Risque lié aux obligations convertibles

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de marché actions

Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à l'investissement sur les actions de petite capitalisation

En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché.

Risque de liquidité

Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur un même cocontractant est le risque que celui-ci manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'OPCVM à subir une perte financière. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

A titre accessoire :

Risque de change

Le fonds peut être exposé au risque de change. Les titres et/ou les OPCVM et/ou FIA sous-jacents peuvent être exposés à un risque de change par leur exposition à une ou plusieurs devises hors euro. Il s'agit du risque de baisse de la devise de libellé des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille : Euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Part : tous souscripteurs

Le FCP peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

Le profil de risque de DÔM QUANTALYS 30 le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant investir dans un produit mixte privilégiant une exposition aux marchés internationaux.

Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et s'adresse à des souscripteurs

qui recherchent un placement mixte en obligations et actions, en acceptant un risque de fluctuation de la valeur liquidative sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM et/ou FIA.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

-Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie et de capitalisation.

-Le Fonds commun de placement n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés.

-Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et des liquidités détenues dans le Fonds commun de placement.

-Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values réalisées par le Fonds commun de placement dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction des Fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.

-Les retenues à la source sont à la charge du Fonds commun de placement.

-Le Fonds n'opte pas pour la TVA

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible dans les locaux de la société de gestion.*
- *Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Dôm Finance - Service commercial - 40, rue Laffitte - 75009 Paris. Tél : 01.45.08.77.50.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 23 juin 2006.*
- *Date de création du Fonds : 10 août 2006.*

1. Politique de gestion

a. L'année 2022 : le changement d'orientation de la politique monétaire des banques centrales face à la recrudescence de l'inflation pèse sur les marchés

Après une année 2021 au cours de laquelle les marchés d'actions ont connu un fort rebond post pandémie, l'année 2022 a été celle d'un repli général des indices confrontés à une brutale remontée des taux d'intérêt initiée notamment par les décisions de banques centrales sommées de lutter contre une inflation, non plus transitoire comme initialement jugé, mais désormais galopante. D'abord alimentée dans plusieurs secteurs par la désorganisation des chaînes d'approvisionnement du fait de la situation sanitaire dans le courant de l'année 2021, l'inflation s'est rapidement propagée à l'ensemble des économies développées au point de s'installer de manière pérenne à un niveau élevé à la faveur du rebond économique et de son impact immédiat sur le prix de l'ensemble des matières premières. L'invasion de l'Ukraine par la Russie à la fin du mois de février et la crise énergétique engendrée spécialement en Europe par les sanctions prises n'auront fait que porter à leur paroxysme des tensions préexistantes. Face à une inflation atteignant les 10% dans la plupart des économies occidentales, à des banques centrales relevant leurs taux directeurs à marche forcée, et à des marchés obligataires en chute libre, les marchés d'actions européens, moins valorisés que leurs homologues américains, ont connu une année chahutée mais sont parvenus à limiter leur chute grâce principalement à la résilience des résultats de sociétés.

Alors que le mois de décembre 2021 voyait les marchés clôturer l'année sur une tonalité particulièrement optimiste témoignant de la confiance des investisseurs en la capacité des banques centrales de juguler l'inflation sans réduire exagérément la croissance, l'ambiance allait rapidement et drastiquement changer. Dès le mois de janvier, les indices actions déstabilisés par les statistiques d'inflation (7% de hausse des prix à la consommation en décembre aux USA, 5.3% en zone euro) subissaient la dégradation des marchés obligataires et voyaient poindre le risque d'un conflit majeur entre la Russie et l'Ukraine. La matérialisation de ce risque fin février avec l'invasion de l'Ukraine, synonyme de disruption majeure, tant sur les plans géostratégique et militaire, qu'économique (envolée du prix des matières premières et donc potentiel choc stagflationniste) et microéconomique (nombreuses sociétés directement exposées à la Russie), faisait chuter fortement les indices. S'ensuivait un épisode de forte volatilité notamment au début du mois de mars qui voyait les indices actions chuter de près de 10% en 4 séances et le pétrole gagner 26% pour atteindre 133\$ le baril. La glissade se poursuivait en avril, alimentée par la montée inexorable des taux d'inflation et l'envolée corollaire des taux d'intérêt, mais limitée dans son ampleur par la bonne tenue des résultats des plus grosses capitalisations de la cote. Globalement stables en mai, les indices rechutaient en juin, alors que la nouvelle détérioration des statistiques d'inflation conduisait la FED à accélérer le rythme de remontée de ses taux directeurs et la BCE à annoncer la fin des taux négatifs, ce qu'elle matérialisera en relevant ses taux le mois suivant. Les espoirs nés en juillet de la bonne tenue des résultats d'entreprises pour le premier semestre et de l'apparent adoucissement des discours des banques centrales tournaient rapidement court et les marchés européens atteignaient leur point bas en septembre entraînés par la chute des marchés obligataires. Profitant de l'espoir d'une modération des politiques monétaires, suscité par le ralentissement de l'inflation aux USA depuis le pic de juin, et toujours portés par des résultats de sociétés favorisés notamment par la baisse de l'euro-dollar, les marchés rebondissaient fortement en octobre et novembre. Mais cet optimisme était douché en décembre par les propos très agressifs du patron de la FED déterminé à poursuivre en 2023 les hausses de taux pour rendre la politique monétaire restrictive avec donc des taux réels positifs.

Bilan de l'année : 7 hausses de taux pour la FED et des taux relevés de 425bps à 4.25/4.50%, 4 pour la BCE avec un taux de dépôt à 2% soit +250bps, un taux d'inflation en zone euro quasiment doublé et proche de 10%, des taux 10 ans remontant de 275bps en Allemagne à 2.57%, de 292 bps en France (3.11%), mais un Eurostoxx50 limitant sa perte à 11.7% contre - 19.4% pour le S&P et - 33% pour le Nasdaq.

b. Stratégie d'investissement

Au terme de son exercice, notre fonds DÔM QUANTALYS 30 perd -8.56%. Sur la période, l'indice perd -6.21%.

L'actif net du fonds au 30/12/2022 s'élève à 3 696 361 euros.

La baisse moindre du fonds par rapport à l'indice sur l'année vient d'une plus grande prudence sur l'investissement actions en général couplé à une meilleure performance dans le choix de nos fonds mixtes qui ont beaucoup moins baissé que le marché dans son ensemble.

A la fin 2022, l'allocation est de 53% Obligations, 13% Actions, 33% Fonds Mixtes, 1% Liquidité.

c. Perspectives 2023 : entre espoir de baisse de l'inflation et crainte de la récession

En ce début d'année, les marchés européens d'actions font preuve d'optimisme, alors même que la visibilité sur l'évolution de l'économie et sur celle des indices paraît réduite.

Trois facteurs principaux étayent cet optimisme : en premier lieu, la baisse de l'inflation commencée aux USA dès le début du second semestre 2022 va se poursuivre. Le taux va mécaniquement baisser au premier trimestre à mesure que les forts chiffres mensuels du début 2022 seront remplacés par des chiffres beaucoup plus faibles début 2023. Ainsi, compte tenu de la hausse programmée des taux de la FED, ceux-ci vont dépasser le taux d'inflation aux USA vers la fin du 1er trimestre, et cette perspective de taux réels redevenus positifs alimentera les anticipations de fin du durcissement monétaire et soutiendra les marchés obligataires et actions. Dans ce contexte de repli de l'inflation et de réduction de la pression des banques centrales, la récession sera évitée ou au pire sera très limitée dans son ampleur comme dans sa durée grâce notamment au niveau soutenu de la demande des ménages confortée par la moindre pression sur le pouvoir d'achat et la bonne tenue du marché de l'emploi. Conséquence : les entreprises seront globalement en mesure de maintenir leurs marges et leur capacité bénéficiaire et pourront trouver en Chine et dans l'ensemble de l'Asie les relais de croissance qui pourraient faire défaut aux USA.

Cette vision est-elle trop optimiste ?

On peut faire observer que la baisse, réelle, de l'inflation est largement due à la chute des prix de l'énergie, alors même que l'inflation core semble s'ancrer à des niveaux relativement élevés. Or, en l'absence totale de signe de résolution du conflit entre Russie et Ukraine, les risques évidents d'escalade pourraient se traduire par de nouvelles tensions sur les prix du gaz. Dans ce contexte, la BCE a clairement notifié son intention de garder le cap et le rythme de la hausse de ses taux directeurs jusqu'à voir un recul significatif des pressions inflationnistes. Dès lors, la conjonction d'une poursuite de la hausse des taux et d'un ralentissement macroéconomique est inédite et représente un défi majeur pour les marchés.

De même, si les entreprises ont globalement maintenu leurs marges dans un contexte de forte inflation et donc de perte de repères des consommateurs, rien n'indique qu'elles soient en capacité de continuer à augmenter leurs prix alors que l'inflation se réduit et que la demande diminue. Moindre capacité à augmenter les prix et renchérissement du crédit se conjugueraient alors pour créer une tension sur les marges et les profits.

L'attractivité des actions rétablie en 2022 par la baisse des marchés et la hausse des bénéfices des sociétés se détériorerait si le mouvement inverse observable en ce début d'année – hausse des marchés, downgrading des earnings – devait se poursuivre.

Quoiqu'il en soit, l'opposition entre les anticipations très divergentes des investisseurs devrait être source de volatilité.

2. Performances du fonds

Le fonds a comme indice de référence un indice composite 60% ESTR, 20% Euro-MTS 5-7 ans et 20% DJ Euro Stoxx 50.

	Fonds	Indice	Différence
2022	-8.56%	-6.21%	-2.35%
Création	-26.08%	+16.60%	-42.68%
Annualisé	-1.83%	+0.94%	-0.89%

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

3. Les principaux mouvements sur l'année 2022

A l'achat :

FR0013032430	DOM REFLEX PART I FCP 4DEC	390	400 323,30	EUR
LU2486276541	PLACEURO GOLD M CC EUR C.	48080	186 021,52	EUR
FR0010083634	DOM SEL.ACT.RDM 4D	30	60 162,90	EUR
LU1175880258	PLACEURO DOM TRES.DYN.F CEUR3D	539	53 478,50	EUR
FR0010925933	SELECT.ACT.RDM INTL C FCP 4DEC	17	40 277,59	EUR

A la vente :

FR0010135327	DOM CAPI FCP	-1577	184 903,25	EUR
FR0010313742	DOM ALPHA OBL.CR.P	-1324	151 677,44	EUR
FR0010854265	DOM PATRIMOINE PART R FCP	-1347	133 150,95	EUR
LU0061385943	GOLD MINES D SICAV EUR 3DEC	-30000	114 210,00	EUR
FR0010609602	DOM ORCHIDEE LONG SHOR.FCP4DEC	-580	78 160,80	EUR

4. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 30 décembre 2022, le fonds DÔM QUANTALYS 30 détenait 82.76% de son actif net dans les OPC émis par la société de gestion.

5. Droits de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF.

6. Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

- Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;
- Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office ;
- Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;
- Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers ...) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

7. Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Ce Fonds ne prend pas en compte les critères ESG.

8. Règlement SFDR

Cet OPCVM relève de l'article 6 du règlement SFDR

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

9. Rapport sur les frais d'intermédiation

Pour l'exercice 2022, DÔM Finance n'est pas tenue d'élaborer le document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où le recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté un montant inférieur à 500 000€.

10. Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

11. Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice sauf le changement de dénomination le 02/09/2022 de Alcis Profil 30 en DÔM QUANTALYS 30.

12. Crise sanitaire

A la date d'établissement du rapport de gestion et dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire du Covid-19, il n'a pas été rencontré les événements listés ci-dessous :

- des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de VL).
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement.

13. Rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs du FIA que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a un effectif de 23 personnes à fin 2022, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 2237 K€ sur l'année 2022.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 484 K€ sur l'année 2022.

Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 27 personnes

Nombre de bénéficiaires 27	Rémunérations fixes	Rémunérations variables
Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2022	2237 K€	484 K€

Dont 18 preneurs de risques

Nombre de bénéficiaires : 18	Preneurs de risques
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (fixes)	1 708 K€
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (variables)	319 K€

14. Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

15. Situation Guerre en Ukraine

Dans le cadre de la situation russo-ukrainienne, nous n'avons eu aucune exposition aux actifs russes, biélorusses et ukrainiens dans les fonds gérés par Dôm Finance.

rapport du commissaire aux comptes

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

DÔM QUANTALYS 30 (Ex ALCIS PROFIL 30)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
DÔM FINANCE

39 rue Mstislav Rostropovitch
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP DÔM QUANTALYS 30 (Ex ALCIS PROFIL 30),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DÔM QUANTALYS 30 (Ex ALCIS PROFIL 30) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 189 190 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison de la réception tardive de certains éléments indispensables à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie GAITTE

comptes annuels

BILANactif

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	3 674 284,47	4 042 032,59
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 674 284,47	4 042 032,59
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	28 510,73	9 267,13
Liquidités	28 510,73	9 267,13
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	3 702 795,20	4 051 299,72

BILAN passif

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	3 786 141,27	3 939 954,55
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 951,24	194 092,12
• Résultat de l'exercice	-82 828,83	-92 009,20
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	3 696 361,20	4 042 037,47
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	6 434,00	9 262,25
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 434,00	9 262,25
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	3 702 795,20	4 051 299,72

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27,22	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	2 944,16	3 108,76
Total (I)	2 971,38	3 108,76
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-145,24	-302,25
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-145,24	-302,25
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 826,14	2 806,51
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-85 654,97	-94 815,71
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-82 828,83	-92 009,20
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-82 828,83	-92 009,20

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

DÔM Finance se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM/FIA.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé :

- 1- Les actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture en J.
- 2- Obligations, titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

La société de gestion valorise les obligations et assimilées françaises et étrangères autant que possible sur la base de cours fin de journée, contribués correspondant au « mid BGN » de Bloomberg. Dans le cas où cette valorisation ne serait pas disponible ou non représentative d'une valeur de marché, elle valorise sur la base du cours fin de journée d'un contributeur alternatif ou d'une bourse cotée, si ce cours est représentatif d'une valeur de marché. A défaut, les titres sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Le cours ainsi retenu fait l'objet d'un justificatif annexé à chaque valorisation.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie linéairement sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

Titres d'OPCVM/FIA en portefeuille :

Les Opvcvm/FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers à terme :

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation selon les modèles reconnus de marché.

Opérations d'échange (swaps) :

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.

Les opérations à terme sur devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation du jour.

Acquisitions temporaires de titres :

Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle.

Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés et de la créance correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Emprunts d'espèces :

- Les emprunts d'espèces sont évalués selon les conditions contractuelles.

Devises :

Les cours en devises étrangères sont convertis en euro selon le cours des devises respectives au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du RCCI de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

La valorisation est effectuée à partir des données recueillies par le valorisateur à l'aide de ses différentes sources de données en application des règles précédentes.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon couru pour les coupons, et le jour du détachement du dividende pour les dividendes.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception d'éventuels frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue par le dépositaire.

Toutes les charges payables par le fonds sont prélevées sur ses actifs. Ces charges incluent les commissions payables :

- Au gestionnaire financier, au promoteur et au distributeur
- Au valorisateur
- Au dépositaire
- Au conservateur
- Aux commissaires aux comptes.

Elles incluent également les charges administratives telles que les coûts liés à l'impression du présent Prospectus.

Le montant total des charges et dépenses payées annuellement par le fonds ne doit pas dépasser le pourcentage de la valeur d'inventaire nette quotidienne moyenne du fonds.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux, barème Part
Commission de souscription non acquise à l' OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	2.5% TTC maximum
Commission de souscription acquise à l' OPCVM		Néant
Commission de rachat non acquise à l' OPCVM		2.5% TTC maximum
Commission de rachat acquise à l' OPCVM		Néant

Commissions de gestion indirecte :

Le plafond maximum des frais indirects qui pourront être supportés par le porteur de parts au titre des OPCVM et/ou FIA dans lesquels DÔM QUANTALYS 30 investira :

Commission de souscription : le fonds s'interdira d'investir dans des OPCVM et/ou FIA présentant des commissions de souscription, sauf si cette commission est acquise à l' OPCVM

Commission de rachat : le fonds s'interdira d'investir dans des OPCVM et/ou FIA présentant des commissions de rachat, sauf si cette commission est acquise à l'OPCVM.

Frais de gestion : le fonds investira dans des OPCVM et/ou FIA dont les frais de gestion ne dépasseront pas 2,5 % TTC au maximum.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Changement de la dénomination du fonds en cours d'exercice, ALCIS PROFIL 30 est devenu DÔM QUANTALYS 30. Passage de FIA à OPCVM et modification du taux des frais de gestion financière avec suppression des commissions de surperformance.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Le Fonds commun de placement est un Fonds commun de placement de capitalisation.
Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	4 042 037,47	3 995 013,71
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 702,30	199 154,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-30 653,54	-5 000,66
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-61,66
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-255 896,20	-55 059,16
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	91 158,77	347 054,97
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	347 054,97	402 114,13
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-82 828,83	-92 009,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	3 696 361,20	4 042 037,47

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	28 510,73
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	28 510,73	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances			
Opérations de change à terme de devises :			-
Achats à terme de devises			-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises			-
Autres Créances :			-
-			-
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-
Dettes			6 434,00
Opérations de change à terme de devises :			
Ventes à terme de devises			-
Montant total négocié des Achats à terme de devises			-
Autres Dettes :			
Frais provisionnes			6 434,00
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen				2,25
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice				-
Rétrocession de frais de gestion :				
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc				-
- Ventilation par Opc "cible" :				
- Opc 1				-
- Opc 2				-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	3 584 342,47
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-82 828,83	-92 009,20
Total	-82 828,83	-92 009,20
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-82 828,83	-92 009,20
Total	-82 828,83	-92 009,20
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 951,24	194 092,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-6 951,24	194 092,12
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6 951,24	194 092,12
Total	-6 951,24	194 092,12
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	3 696 361,20	4 042 037,47	3 995 013,71	3 900 481,14	3 767 776,52
Nombre de parts en circulation	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Valeur liquidative	73,92	80,84	79,9	78,	75,35
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,79	2,04	-0,22	-1,79	-1,63

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 10 août 2006.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
FR0010651224	BDL CONVICT.3DEC	PROPRE	19,00	60 013,97	EUR	1,62
FR0010313742	DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP	PROPRE	6 040,00	725 706,00	EUR	19,63
FR0010135327	DOM CAPI FCP	PROPRE	6 033,00	725 347,59	EUR	19,62
FR0010609602	DOM ORCHIDEE LONG SHORT FCP	PROPRE	230,00	30 999,40	EUR	0,84
FR0010854588	DOM PATRIMOINE I	PROPRE	4,69	506 454,53	EUR	13,70
FR0010854265	DOM PATRIMOINE R	PROPRE	2 943,00	304 423,92	EUR	8,24
FR0013032430	DOM REFLEX I	PROPRE	390,00	419 788,20	EUR	11,36
FR0010083634	DOM SELECTION ACTION RENDEMENT FCP	PROPRE	87,00	169 585,62	EUR	4,59
FR0010925933	DOM SELECTION ACTION RENDEMENT INTERNATIONAL FCP	PROPRE	9,50	21 088,20	EUR	0,57
FR0013256245	DOM SUB FCP	PROPRE	15,13	155 661,68	EUR	4,21
FR0010541821	IMMOBILIER 21 AC FCP	PROPRE	267,00	29 928,03	EUR	0,81
LU1175880258	PLACEURO SICAV DOM TRESORERIE DYNAMIQUE SICAV	PROPRE	1 534,00	155 233,13	EUR	4,20
LU0061383732	PLACEURO SICAV EURO HIGH YIELD	PROPRE	208 245,00	153 268,32	EUR	4,15
LU2486276541	PLACEURO SICAV GOLD MINES SICAV	PROPRE	50 580,00	216 785,88	EUR	5,86
Total O.P.C.V.M.				3 674 284,47		99,40
Total Valeurs mobilières				3 674 284,47		99,40
<i>Liquidités</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	28 510,73	28 510,73	EUR	0,77
Total BANQUE OU ATTENTE				28 510,73		0,77
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 434,00	-6 434,00	EUR	-0,17
Total FRAIS DE GESTION				-6 434,00		-0,17
Total Liquidités				22 076,73		0,60
Total DÖM QUANTALYS 30				3 696 361,20		100,00